

Atelier de compréhension de texte informatif polymorphe
Cycle 2 Niveau de classe CE1
Nos droits et nos devoirs

1. Mise en œuvre de l'atelier

Se référer au protocole ACT informatif polymorphe CE1

2. Indications pour l'enseignant

- Ce document présente plusieurs vignettes décrivant les droits et les devoirs du citoyen. Le vocabulaire est parfois difficile, notamment dans la 4ème vignette ; l'enseignant devra s'assurer au cours des échanges de la compréhension de certains mots, moins fréquents.
- Avant de distribuer le document, l'enseignant présentera le thème de l'atelier, à savoir, nos droits et nos devoirs envers les autres et envers la nature.
- Il engagera éventuellement les élèves à échanger sur ce qu'ils connaissent déjà du sujet en donnant comme exemple « les droits et devoirs des élèves à l'école ».
- Après quelques minutes d'échanges, il distribuera le document (ou l'affichera au tableau)
- L'intérêt premier du document est de relier droits et devoirs, mais aussi de préciser ce qui est obligatoire. Ces points seront évoqués au cours des échanges et devront être rappelés lors de la reformulation en fin d'atelier.

3. Prolongements éventuels

- Lecture de règlements divers (classe, école, bibliothèque ...)
- Rédaction d'un nouveau règlement pour la classe : droits et devoirs + obligations
- Observation des panneaux du code de la route et classement des symboles (obligation vs interdiction)

Nos droits et nos devoirs

Nous sommes libres

1



de circuler,



de sortir et entrer dans notre pays,



de penser,



d'avoir une opinion et de l'exprimer,



de voter, d'élire nos représentants,



de faire partie des candidats et des responsables du pays,



d'avoir ou non une religion et de la pratiquer,



de nous réunir et de faire partie ou non d'une association.

Nous interdisons

2



l'esclavage, la torture, les mauvais traitements, l'envoi en exil, les arrestations sans raison.

3



Nous devons assistance et protection aux mères, aux enfants, aux chômeurs, aux malades, aux handicapés et aux personnes âgées.

Des devoirs et des obligations

4

Article 29 : "L'individu a des devoirs envers la communauté..."

Envers le pays qui fait appliquer ces droits, les personnes ont des devoirs et des obligations.

Le respect des lois et de la liberté des autres est le premier.

Pour les adultes, c'est, par exemple, travailler et payer ses impôts, s'occuper de ses enfants et de ses vieux parents. Pour les enfants, aller à l'école et s'instruire.

Pour tous, parents et enfants, respecter les lieux et les biens publics, notre environnement, ce qui appartient aux autres, être tolérant, écouter les avis différents, refuser le racisme...

